



Klimakompatibilität

Caisse de pensions de l'État de Vaud CPEV

Caractérisation

La CPEV a un volume d'investissement total d'environ CHF 14 milliards et se classe environ au 19ème rang des caisses de pension en Suisse.

Politique en matière de durabilité/ESG

La CPEV a l'obligation légale (article 17 de la LCP de l'Etat de Vaud) de définir une stratégie en matière de développement durable et d'investissements responsables .

Ensemble avec d'autres institutions de prévoyance (CIP, Complea, Profelia, CCAP Neuchâtel, ECA-RP), la CPEV délègue la gestion des actifs à Retraites Populaires; la plupart lui confie également l'ensemble de l'administration. Toutes ces institutions investissent pour les actifs mobiliers dans des fonds dédiés de la plateforme de gestion de Retraites Populaires. Par conséquent l'approche relative à l'investissement responsable est identique à toutes ces caisses (Information de Retraites Populaires à l'Alliance climatique, mai 2019).

La politique d'investissement des avoirs mobiliers de la CPEV est déterminée par sa Charte d'investissement responsable, appliquée par le gestionnaire Retraites Populaires.

Depuis plusieurs années, sont exclues les sociétés actives dans les bombes à sous-munitions et mines antipersonnel et les sociétés dont plus de 5 % du chiffre d'affaires est lié à l'armement nucléaire.

Depuis août 2019, la CPEV affiche sa présentation Investissement responsable qui présente l'implémentation de sa Charte d'investissement responsable.

Elle publie également régulièrement l'Etat de la démarche (situation fin octobre 2020):

- Depuis août 2019, les producteurs de charbon et d'électricité au charbon sont exclus (voir ci-dessous).
- De la sélection des fonds et des gestionnaires à l'évaluation des résultats par la société Conser Invest SA dédiée à l'investissement responsable, suivi par la vérification avec les gestionnaires, elle applique un processus d'intégration des critères ESG (Environmental, Social, Governance) dans les placements.

A l'occasion de différents entretiens avec l'Alliance climatique, Retraites Populaires précise son approche mandatée par la CPEV comme suit (situation mai 2020) :

- Depuis 2017, pour toutes les sociétés détenues à travers les différents investissements dans les portefeuilles des actions suisses et étrangères, la performance est régulièrement évalué d'un point de vue ESG par Conser Invest SA. La note et les informations en lien avec le climat (ex : l'intensité carbone) permet d'avoir une vue détaillée des enjeux ESG du portefeuille actions et d'instaurer un suivi spécifique sur cette thématique avec les gérants.
- En 2019, cette analyse a été étendue aux portefeuilles des obligations (Suisse, Etrangères et Convertibles).
- La CPEV évalue ainsi régulièrement son portefeuille de placements mobiliers sous l'angle ESG afin notamment d'analyser son exposition aux risques extra-financiers. De plus, elle prend en compte les critères ESG lors du choix des gestionnaires.
- Au final près de 60% des actifs totaux seront gérés sur la base de ce type d'intégration ESG au niveau de la sélection des titres.

L'approche présentée dans Etat de la démarche consiste également à investir dans des entreprises ou des projets dont l'activité a un impact positif sur les enjeux et les problématiques environnementales, sociétales ou de gouvernance (impact investing). Elle le fait principalement à travers de classes d'actifs comme l'infrastructure, les placements privés et l'immobilier étranger.

Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKF.

Avec sa nouvelle stratégie climatique, la CPEV est un modèle pour la gestion des risques climatiques.

Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

En août 2019, la CPEV annonce l'exclusion du portefeuille d'actions des entreprises actives dans le secteur du charbon selon les critères suivants :

- 5% ou plus du chiffre d'affaires est lié à l'extraction du charbon
- 30% ou plus du chiffre d'affaires est lié à la génération de l'électricité basée sur le charbon

La CPEV publie également la liste des entreprises exclues.

Avec sa stratégie climatique publiée en octobre 2020, la CPEV fait un grand pas en avant :

- La CPEV est la première grande caisse de pension suisse à viser l'objectif de neutralité carbone de ses investissements mobiliers.
- La Caisse a déjà réalisé, sur la partie des actions des marchés développés, une réduction de 30 % de l'intensité en CO2 financée par rapport au benchmark respectif.

Conformément à son axe d'investissement orienté sur l'inclusion (Impact Investing), la CPEV investit déjà dans des projets d'infrastructures, p.ex. d'énergie renouvelable. Selon Etat de la démarche, au 31.12.19, 20% des investissements du portefeuille Infrastructure sont consacrés à ce type de projets ou sociétés favorisant la transition climatique. En décembre 2020, la CPEV communique que un pool d'investisseurs institutionnels romands (Retraites Populaires, Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV), Caisse intercommunale de pensions (CIP), Profelia, Caisse cantonale d'assurance populaire (CCAP), Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG), CAP Prévoyance et Vaudoise Assurances) s'associe à d'importantes caisses de pensions nordiques afin d'investir dans AIP Infrastructure II, un fonds d'infrastructure lié à la transition énergétique. Toutefois, le volume de l'investissement n'est pas encore connu.

L'Alliance climatique s'abstient de considérer les mesures positives pour le climat dans le portefeuille immobilier. Ceci est dû au fait que les

progrès dans ce domaine semblent encore difficiles à quantifier et comparer. Pourtant, il convient de mentionner que la CPEV, avec Retraites Populaires, doit être considérée comme une pionnière dans l'intégration des critères ESG et de la transition énergétique de son propre parc immobilier. Sur la base de sa Boussole durable, chaque projet de rénovation ou nouvelle réalisation est orienté par l'évaluation de 15 indicateurs ESG qui permettent d'identifier les améliorations possibles en termes de durabilité. Les investissements immobiliers font partie intégrante de la stratégie climatique.

Selon Etat de la démarche sont en cours pour l'immobilier:

- Déploiement du dispositif Energo, permettant l'optimisation des installations techniques des bâtiments dans le but d'une diminution de la consommation énergétique et des émissions de CO2 sans investissement supplémentaire.
- Etude systématique de l'opportunité de favoriser les énergies renouvelables ou non-fossiles lors du remplacement de productions de chaleur.

Adhésion à des associations de développement durable

La CPEV est membre de l'ETHOS Engagement Pool Suisse et du nouvel ETHOS Engagement Pool International.

Retraites Populaires, la gestionnaire de la CPEV, est membre de Swiss Sustainable Finance.

Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote à l'étranger (secteurs des énergies fossiles)

En tant que membre de l'ETHOS Engagement Pool International, la CPEV et les caisses gérées par Retraites Populaires participent en particulier depuis juin 2018 au programme d'engagement pluriannuel en cours, qui demande à 8 compagnies d'électricité européennes de se préparer à un avenir pauvre en carbone.

Dans ce contexte, les institutions de prévoyance gérées par Retraites Populaires ont envoyé un signal fort aux gouvernements et aux politiciens de tous les pays en signant le Global Investor Statement to Governments on Climate Change. Plus de 630 investisseurs mondiaux, y compris des investisseurs institutionnels de premier plan, demandent que des mesures efficaces soient prises en temps utile pour mettre en œuvre l'Accord de Paris sur le climat. Cette initiative est poursuivie aujourd'hui dans le cadre de la The Investor Agenda, une alliance mondiale qui vise à prendre le

leadership dans les domaines de l'Investment, du Corporate Engagement, de l'Investor Disclosure et de la Policy Advocacy.

Toutes ces institutions sont signataires de la Climate Action 100+, des grands investisseurs mondiaux, qui cible les 100 plus grands émetteurs de gaz à effet de serre. Son plan est de " travailler avec les entreprises dans lesquelles nous investissons pour s'assurer qu'elles minimisent et publient les risques, et qu'elles maximisent les opportunités offertes par le changement climatique et la politique climatique ...

Enfin, la CPEV et les autres caisses gérées par Retraites Populaires sont devenues signataires de l'Investor Decarbonization Initiative de ShareAction. Cette initiative d'engagement climatique vise à garantir que les entreprises utilisent 100 % d'énergie renouvelable, augmentent leur efficacité énergétique et passent à la mobilité électrique.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Actuellement, les effets d'un dialogue actif (engagement) et de l'exercice de droit de vote avec les entreprises fossiles restent incertains. L'engagement devrait être basé sur des objectifs définis dans le cadre de la gestion des risques et en accord avec la trajectoire de 1,5°C. Une mesure d'impact et une révision périodiques de la stratégie de l'engagement devraient être effectuées, et les résultats en devraient être publiés de manière transparente. Si le modèle du business ne change pas, le désinvestissement est approprié pour des considérations de risque; cela devrait être signalé et publié sous la forme d'un engagement volontaire. En cas d'échec, une sous-pondération progressive de la société fossile dans le portefeuille et/ou des délais de sortie clairs devraient être définis et communiqués de manière transparente.
- Pourtant, selon la présentation Etat de la démarche, la CPEV mène actuellement une réflexion concernant une possible extension des critères d'exclusion (notamment quand le dialogue reste vain).

Dès 2020, la CPEV exerce aussi son droit de vote dans environ 450 entreprises étrangères via Ethos. Dans le cas des entreprises climatiquement négatives (en particulier les compagnies pétrolières et gazières), Ethos vote systématiquement en faveur de toutes les résolutions favorables au climat et contre la direction. Sur cet axe, la CPEV se comporte de manière positive pour le climat.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Comme les recommandations de vote d'Ethos représentent le meilleur soutien possible pour les résolutions d'actionnaires en faveur du climat, on peut supposer que la CPEV a également voté de la meilleure manière possible.
- Pourtant, la Caisse devrait publier la manière dont elle a voté auprès des sociétés étrangères et si elle a pleinement soutenu les résolutions d'actionnaires favorables au climat. Elle pourrait ainsi démontrer un effet de synergie en combinaison avec ses activités d'engagement, notamment avec les entreprises du secteur fossile.

Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

La stratégie climatique de la CPEV spécifie le système de suivi pour la réalisation des objectifs. Conser, société spécialisée dans le développement de solutions technologiques au service de la finance durable, a développé un programme de suivi et de vérification des portefeuilles de la CPEV sur mesure, intégrant les calculs de CO2 en termes d'intensité et d'empreinte carbone. Les données utilisées proviennent des Scopes 1 et 2, mais également les données du Scope 3.

Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

La stratégie climatique de la CPEV a un potentiel considérable pour assurer les objectifs suivants:

- La neutralité carbone des investissements mobiliers, donc une trajectoire de décarbonisation conforme à l'Accord de Paris.
- Un désinvestissement progressif des énergies fossiles les plus polluantes (pétrole, charbon).
- Le financement des sociétés apportant des solutions concrètes aux problèmes climatiques.
- La réduction de l'intensité en CO2 du portefeuille actions marchés industriels de 50 % d'ici 2025 et de 80 % d'ici 2030.
- Une trajectoire accélérée de décarbonisation de la totalité des investissements conforme à l'objectif de 1,5°C de l'Accord de Paris.

Selon la présentation Etat de la démarche sont en cours :

- Une évaluation et adaptation d'indices en lien avec l'approche ESG et la stratégie climatique des portefeuilles actions,
- Une analyse ESG des portefeuilles obligations et analyse empreinte carbone,
- Une étude sur l'exclusion du secteur du charbon des portefeuilles obligations,
- Une étude visant à identifier l'ensemble des investissements avec impact (dont dans les énergies renouvelables) dans les différentes classes d'actifs.



Conclusion:

Avec l'élimination des producteurs de charbon et d'électricité basée sur le charbon des portefeuilles d'actions, la CPEV avait commencé en 2019 à décarboniser ses investissements. Au présent, la CPEV a déjà réalisé, sur la partie des actions des marchés développés, une réduction de 30 % de l'intensité en CO2 financée par rapport au benchmark respectif.



Tendance 2018-2021:

Évaluation: nettement mieux

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Parmi les caisses de pension les plus importantes en termes de volume d'investissement, la CPEV, avec la LUPK, la CPM, la PKBS et la PKZH fait actuellement partie des premières institutions de prévoyance de Suisse en termes d'engagement dans une stratégie climatique avec un plan de décarbonisation.
- La CPEV est la première grande caisse de pension suisse à viser l'objectif de neutralité carbone de ses investissements mobiliers.
- Son intégration effective des critères ESG et sa stratégie climatique ouvre la voie à une décarbonisation rapide des investissements.
- Il reste à décarboniser les portefeuilles actions suisses, actions marchés émergents et les portefeuilles obligations.
- Dès que les mesures de l'empreinte carbone montreront une réduction substantielle, déjà réalisée et compatible avec l'Accord de Paris, et qu'une trajectoire de décarbonisation du portefeuille mobilier conforme à l'objectif de 1,5°C de l'Accord de Paris selon les critères du rating sera perceptible, l'Alliance climatique changera la classification de la CPEV en VERT.



Activités politiques

2016 : Postulat Jean-Michel Dolivo, La Gauche (POP-Solidarités), „La CPEV doit désinvestir des énergies fossiles“ au parlement cantonal, qui demande une étude sur l'opportunité pour la CPEV de se retirer de ce secteur. Renvoyé en commission, la majorité propose le refus. Au parlement, par contre, les arguments de la minorité gagnent et le postulat est accepté.



Dialogue entre assuré-e-s et caisse

Groupe de contact CPEV DIVEST

Mars 2018 : le groupe de contact CPEV DIVEST, composé de 44 assuré-e-s auprès de la CPEV, envoie une lettre au Conseil de fondation au nom des participants CPEV de retraites-sans-risques.ch. Elle comprend des questions sur la mesure et le reporting de la compatibilité climatique, la stratégie de gestion des risques climatiques, le manque d'engagement des investisseurs à l'étranger et la participation des bénéficiaires. La soumission de CPEV DIVEST exige également une stratégie de sortie claire et transparente des investissements dans les entreprises de combustibles fossiles.

Avril 2018 : la Caisse indique, sur demande de l'Alliance climatique, qu'il est prévu d'ajouter la requête de CPEV DIVEST à l'ordre du jour de la réunion du Conseil d'administration de fin mai 2018.

Juin 2018 : sur nouvelle demande de l'Alliance climatique, la Caisse annonce que le Conseil d'administration a pris note de la lettre et qu'une

réponse est en cours d'élaboration.

Décembre 2018 : le Conseil d'administration répond que les résultats du test climatique de l'OFEV avaient montré que les investissements du portefeuille de la CPEV sont alignés sur la moyenne des institutions participantes, ce qui correspond à la politique d'investissement qui est en adéquation avec le marché. La CPEV informe que la question du changement climatique est d'un grand intérêt pour de nombreux caisses de pension. La stratégie actuelle de la CPEV est celle des actions „d'engagement“. Toutefois, il convient de noter que les activités d'engagement actuelles n'incluent guère l'impact sur les secteurs principalement exposés au CO2.

Le président et la vice-présidente du Conseil d'administration indiquent dans la lettre de réponse que la CPEV est en contact avec de nombreux pairs afin d'élaborer une stratégie climatique, mais que la question est complexe et nécessite donc une approche structurée. Dans la déclaration de la CPEV, selon laquelle elle souhaite acquérir une vue d'ensemble de la question climatique, une perspective d'évolution vers une stratégie climatique est perceptible.

Avril 2019 : le groupe de contact CPEV DIVEST envoie une nouvelle lettre au Conseil d'administration. Entre autres l'inscription d'une stratégie climatique dans la Charte d'investissement responsable, gérée par Retraites Populaires est proposée pour mettre en œuvre une décarbonisation pratique par désinvestissement/investissement, associée à un objectif mesurable p.ex. moins 50% entre l'année 2025.

Le Groupe invite la CPEV à discuter de ces questions lors d'une réunion et constitue une délégation à ce but.

Mai 2019 : Sur invitation de Retraites Populaires, gestionnaire de la CPEV, un échange a lieu avec un représentant de l'Alliance climatique. Retraites Populaires informe des efforts en cours en vue de renforcer la sélection des titres sur base des critères ESG. Ces plans visent également à mettre au point une stratégie climatique. La démarche s'appliquera à tous les caisses de pension gérées par Retraites Populaires : CPEV, CIP, CCAP, ECA-RP, RP Entreprise, Profelia. Toutes ces institutions investissent pour les actifs mobiliers dans des fonds dédiés de la plateforme de gestion de

Retraites Populaires. Par conséquent l'approche responsable présentée est identique à toutes les caisses.

Fin mai 2019 : Dans sa réponse à la lettre de CPEV DIVEST du mois d'avril 2019 (voir ci-dessus), le Conseil d'administration informe en transparence de ses activités en cours. La Caisse partage le point de vue selon lequel l'inclusion des risques financiers de la transition énergétique fait partie du devoir de diligence. En ce qui concerne de l'engagement actif, elle entend mener une réflexion sur la nature de la démarche dans l'hypothèse où cette influence ne porterait pas ses fruits. Elle informe qu'en plus des actions, elle inclura désormais les obligations dans sa politique ESG; ainsi, cela permettra de cibler 60 % des actifs de la CPEV et, par conséquent, elle s'attend à obtenir davantage de données sur l'empreinte carbone de son portefeuille. Elle précise également qu'une étude est en cours sur l'axe des exclusions concernant les effets d'une élimination prévue des producteurs de charbon. Enfin, elle adoptera la proposition de CPEV DIVEST d'intégrer la stratégie climatique de la Caisse à la Charte d'investissement responsable.

Mouvement de la société civile

Mai 2019 : le mouvement DIVEST VAUD des citoyens se forme. Réunissant des personnalités, dont le Prix Nobel Jacques Dubochet, il demande via la plateforme cpev-divest.ch à la Caisse de décarboniser son portefeuille. Ce soutien populaire confirme l'importance de rencontrer la délégation de CPEV DIVEST pour dialoguer avec eux sur le plan des mesures envisagées. L'effet médiatique du lancement est considérable : la plupart des médias de Suisse romande comme Le Temps, 24 heures, Tribune de Genève, Le Matin, 20 minutes, les radios et bien plus encore en parlent.

Juillet 2019 : le mouvement envoie une lettre au Conseil d'administration où il demande de présenter un plan d'action clair définissant

- les objectifs chiffrés d'alignement sur l'objectif climatique
- par exemple : décarbonisation du portefeuille à hauteur de 50% en 2025, 100% en 2030 ;

- les actions de minimisation des risques de transition
- les bases de calcul et la publication des résultats intermédiaires.

Il sollicite d'ailleurs une rencontre au mois de septembre avec les responsables de la CPEV afin de pouvoir discuter, comprendre et transmettre ensuite aux plus de 1000 signataires les avancées des retraites vers des investissements respectant l'Accord de Paris et protégeant les avoirs de la bulle carbone.

Activités syndicales

Juillet 2019 : Le mouvement DIVEST VAUD annonce que trois syndicats de la fonction publique, SSP, SUD et FSF (voir le communiqué FSF) relayent son appel citoyen.

Atelier entre des délégations du Conseil d'administration, de Retraites Populaires et du mouvement DIVEST Vaud

Septembre 2019 : Une délégation du Conseil d'administration, y inclut la présidence, et les gestionnaires d'investissement des Retraites Populaires présentent le nouveau concept d'investissement durable (voir ci-dessus) à une délégation de DIVEST VAUD :

- Retraites Populaires informe de manière ouverte et transparente sur ses réflexions concernant l'évolution future vers l'investissement durable (voir ci-dessus).
- Elle confirme que les diverses activités et discussions annoncées sont en cours.
- Par exemple, le modèle de décarbonisation de la PKZH est examiné, et l'étude sur le carbone est en cours de conception.
- L'inclusion des émissions du scope 3 dans la mesure de l'empreinte carbone est évaluée ; différents prestataires de services sont pris en considération.

La délégation de DIVEST VAUD exprime sa satisfaction quant aux progrès réalisés. Elle reconnaît que la CPEV est sur la bonne voie pour une durabilité plus poussée et une meilleure compatibilité avec l'Accord de Paris.